

# PROCES – VERBAL

## COMMISSION REGIONALE DE

## DELIVRANCE DES LICENCES

Réunion du : Jeudi 27 Novembre 2025

A : Ligue de Bretagne de Football

---

Présents : Jacques AUBRY (visio), Sandrine LOUE, Jean Luc BOCHET et Pascal LEbastard

Excusés : Jean Yves LE DROFF, Hervé DOLEDEC et Frédéric ROCHER

---

*Les présentes décisions de la Commission Régionale de Délivrance des Licences sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai **de sept jours** à compter du lendemain du jour de la notification, conformément aux dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de*

### **CAS DIVERS**

Dossier : MENS Jeanne et LIEGEARD Eva – Libre / U15 F

Club demandeur : VANNES GROUPEMENT FEMININ VANNES AGGLO (565334)

La Commission, pris connaissance du dossier, accorde l'exemption des cachets mutation hors période pour les joueuses, le club quitté n'ayant pas d'équipe dans sa catégorie d'âge.

Dossier : OUEDRAOGO Wendtouin – Libre / Senior

Club demandeur : LA ST EFFLAM KERVIGNAC (517518)

La Commission, pris connaissance du dossier, réaffirme sa décision en date du 21/10/2025, n'ayant pas d'éléments nouveaux.

Dossier : DESDOUETS Manon – Libre / U18 F





Club demandeur : US LA GACILLY (519520)

La Commission, pris connaissance du dossier, ne peut donner satisfaction à cette demande.

Dossier : RONDIN Loann – Libre / U16

Club demandeur : UNION SPORTIVE FOUGERES FOOTBALL (501900)

La Commission, pris connaissance du dossier, ne peut donner satisfaction à cette demande.

Dossier : Pas de noms de joueurs

Club demandeur : PLANCOET ARGUENON FC (502109)

La Commission, pris connaissance du dossier, ne peut donner satisfaction à cette demande.

Dossier : QUENTEL Tom – Libre /U16

Club demandeur : VGA BOHARS (502347)

La Commission, pris connaissance du dossier, ne peut donner satisfaction à cette demande.

Dossier : TEHERY Thymeo – Libre / U17

Club demandeur : RIANTEC OC (549522)

La Commission, pris connaissance du dossier, ne peut donner satisfaction à cette demande.

Dossier : FEJEAN LE GUILLOU Louis – Libre / Senior U20

Club demandeur : US DU TRIEUX LEZARDIEUX PLEUDANIEL (550086)





La Commission, pris connaissance du dossier, demande des explications au club du STADE PAIMPOLAIS (502300) sur le renouvellement de la licence du joueur Louis FEJEAN LE GUILLOU lors de la saison 2024-2025.

Dossier : MADEC Clément et LE DORZE Maël – Libre / U14  
Club demandeur : GARS DU REUN FOOTBALL GUIPAVAS (502033)

La Commission, pris connaissance du dossier, ne peut donner satisfaction à cette demande.

Dossier : TISSERANT Swan – Futsal / Senior  
Club demandeur : FC LORIENT BRETAGNE SUD (501913)

La Commission, pris connaissance du dossier, décide en raison d'une anomalie informatique, de créer la licence Futsal avec le cachet muté hors période du joueur Swan TISSERANT (2545951989) au club du FC LORIENT BRETAGNE SUD (501913) après avoir reçu l'accord du club NICE FUTSAL CLUB (553638) par mail.

Président de séance,  
Pascal LEBASTARD

La Secrétaire,  
Sandrine LOUE

